Le saviez- vous ?

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Le deuxième dimanche du mois de mars, on avance l'heure. C'est donc un bon moment pour se rappeler quelques règles de sécurité concernant la prévention des incendies :

- On remplace les piles des détecteurs de fumée. N'oubliez pas que la durée de vie des détecteurs de fumée est de 10 ans. Après ce délai, ils doivent être changés.
- On rappelle à la famille le plan d'évacuation en cas d'incendie et on fait un exercice d'évacuation.
- On rappelle à la famille les règles de sécurité de base (https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/incendie-a-la-maison).
- On vérifie la date d'expiration des extincteurs d'incendie et on s'assure que ceux-ci sont facilement accessibles.
- On s'assure que les sorties de la maison ne sont pas encombrées.
- On retire la neige obstruant les fenêtres l'hiver.

Voici quelques statistiques* concernant les incendies résidentiels :

- Près de 30 % des incendies résidentiels débutent dans la cuisine.
- La cuisinière, la friteuse et le four à micro-ondes sont les appareils qui provoquent 25 % des incendies.
- Les bougies, les cendres chaudes et les articles pour fumeur se classent au 2e rang des objets à l'origine des incendies dans les résidences.
- Les prises de courant, les fils et les câbles électriques, y compris les rallonges et les décorations de Noël, ainsi que les autres distributeurs d'électricité représentent les éléments à l'origine des incendies dans 15,6 % des cas (https://www.guard-x.com/fr/nouvelles/86-quelles-sont-les-principales-causes-d-incendies-residentiels-au-quebec-.html).

Annabella et Luca Turnbull

POUR EN SAVOIR PLUS :

https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/types-d-urgence/incendie-residentiel?lang=fr-CA&_ga=

JE M'IMPLIQUE!

cepn-fnec.ca/implication

Pour plus d'information - Eve Lapointe: elapointe@cepn-fnec.com